

Maison de la Sainte Famille

Quartier des Ouyêlis 10 - 6767 Rouvroy
Tél. : 063 43 01 10 - Fax : 063 57 10 89
Courriel : sainte-famille-rouvroy@acis-group.org
Site web : www.acis-group.org



Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé asbl

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT L'ENTREE D'UN RESIDANT A LA MAISON DE LA SAINTE FAMILLE

Agrément RW : MR/MRS : 185.047.056
RS : 185.047.126

Directrice : Chantal Deruette
Responsable des Soins : Myriam Pierre
Responsable administrative : Christelle Englebort
Secrétaire : Nicole Rongvaux
Assistante sociale : Frédérique Ansay

Les bureaux sont ouverts :

- tous les jours, de 9h à 17h
- sauf le vendredi, de 9h à 16h
- ou sur rendez-vous
- les heures de visite recommandées : de 12h à 20h.



Le site internet officiel est : www.acis-group.org

Pour un accès direct, veuillez taper dans la recherche : **Acis Maison de la Sainte Famille 127**

1. Informations concernant l'Institution

La maison comporte 100 lits :

- 32 lits Maison de Repos
- 68 lits Maison de Repos et de Soins

Dont une structure adaptée de 19 lits pour les personnes souffrant de troubles cognitifs.

Le prix journalier d'hébergement :

MR-MRS	Prix par résident/jour
Chambre individuelle avec téléphone, télévision, frigo, télédistribution numérique et wifi (prix all-in)	55,43 €
Chambre double avec téléphone, télévision, frigo, télédistribution numérique et wifi (prix all-in)	51,46 €

Maison de Repos - Maison de Repos et de Soins - Résidence-Services

N° TVA : BE 0415.047.954 - N° Entreprise : 415.047.954 - ING : IBAN : BE34 3601 0029 6790 - BIC : BBRUBEBB
Agréments Région wallonne : MR : 185.047.056 - MRS : S/1256 - RS : 185.047.126
Agrément INAMI : 7-30567-37-11

Ce prix comprend le logement, les 3 repas et une collation, l'entretien de toute la literie et celui de la chambre ainsi que le matériel d'incontinence.

Informations pratiques :

- **Pour l'achat de médicaments**, la pharmacie Familia fournit tous les jours la Maison. Les factures sont délivrées en fin de mois.
- **Les honoraires** : de médecin, les frais de pédicure, coiffure, les factures de pharmacie sont payés par la Maison et portés sur le compte du Résident en fin de mois. Les attestations de soins sont envoyées aux mutuelles et le remboursement se fait automatiquement sur le compte financier du Résident concerné.
- **Kinésithérapie** : Les résidents MRS sont pris en charge par nos kinésithérapeutes selon les prescriptions des médecins. Notre équipe assure également les séances de kiné pour les résidents MR selon les prescriptions médicales. Dans ce cas, les séances vous sont facturées comme à domicile.
- **Le trousseau** : A l'entrée, il est demandé au Résident d'apporter du linge de corps en bon état et en suffisance, ainsi que des serviettes de toilette (10 pièces) et gants de toilette (10 pièces).
Le nécessaire de toilette comprendra : **une brosse à dents, du dentifrice, un pot à dents, du savon et du shampooing, de l'Eau de Cologne, un rasoir ou des rasoirs jetables, un peigne ou brosse à cheveux.**
- **L'aménagement de la chambre** : Il est souhaitable que chacun apporte ses meubles - excepté le lit - et objets personnels afin de recréer au mieux son environnement. La télévision, le raccordement à la télévision numérique, le poste de téléphone, le frigo et le wifi sont inclus dans le prix journalier. Le téléphone est installé dans toutes les chambres. Vous disposez d'une ligne d'entrée directe dont le numéro vous sera communiqué et d'une ligne de sortie à votre convenance. La liste et le prix des communications sont joints à la facture mensuelle.
- **La literie et le linge personnel** : Le prix d'hébergement comprend l'entretien de la literie, celui du linge personnel mais **uniquement** si le linge est marqué. La Maison se réserve le droit de facturer tout matériel nécessaire à l'hygiène correcte de la personne ainsi que le raccommodage indispensable, ceci afin de préserver l'intégrité et le respect auxquels tout individu a droit. La literie est fournie par l'Institution, mais chacun est libre d'apporter une couverture personnelle ou/et un couvre-lit.

2. Service pour personnes désorientées

Les personnes souffrant de désorientation dans le temps et dans l'espace sont prises en charge dans un lieu protégé qui leur permet de déambuler à leur aise. Elles participent aux activités selon leurs goûts et leurs aspirations.

Ce lieu sécurisé prévient les fugues éventuelles.

3. Informations concernant l'inscription d'une personne âgée sur la liste d'attente

Si vous êtes intéressé par la Maison, il vous est demandé de prendre contact avec l'Institution afin de remplir une fiche d'inscription et une échelle d'évaluation de la dépendance.

Cette inscription est prise en compte pendant une période de trois mois, non renouvelable automatiquement. Nous vous demandons de confirmer tous les 3 mois le maintien de votre inscription par téléphone ou par mail.

Si, pendant cette période de trois mois, une possibilité se présente, nous vous contactons par téléphone.

4. Informations concernant l'entrée d'une personne âgée dans l'Institution

Lorsque l'entrée est décidée, certains points sont à respecter impérativement :

- Les démarches administratives se font au plus tard à la date d'entrée du nouveau Résident. Un rendez-vous sera fixé avec la responsable nursing ou l'infirmière chef. Les dossiers médicaux et de vie doivent avoir été complétés par le médecin traitant et par la famille. Les conventions doivent être signées et les documents annexes complétés.
- La chambre doit être prête, c'est-à-dire les meubles personnels apportés et disposés afin que la personne retrouve au mieux son cadre habituel.
- Tout le linge doit être marqué.
- Certains documents : la carte d'identité, des vignettes de mutuelle, le traitement médical, les éventuelles autorisations de remboursement de certains médicaments sont à confier à la responsable nursing ou à une infirmière.

Un Conseil des Résidents se tient trimestriellement. Ce Conseil rassemble les Résidents et les familles qui le souhaitent. Le Conseil émet un avis au sujet de toutes les questions relatives au fonctionnement général de la Maison.

Des activités sont organisées chaque jour : un planning de la semaine est affiché dans les salles à manger, chacun est libre d'y participer.

La Maison est ouverte à toutes et à tous, aux familles, aux amis, aux visiteurs. Le Résident garde le choix entier et libre de l'assistance religieuse, laïque et philosophique.

Le déjeuner et le repas du soir sont pris en chambre. Le repas de midi est servi obligatoirement en salle à manger.

Chacun peut recevoir dans sa chambre ou partager son repas avec ses accompagnants à la salle à manger, à condition de prévenir la veille; une contribution raisonnable est demandée.

Le Résident est libre de partir en famille, pour un repas ou faire des courses, dans ce cas il est demandé de prévenir le service.

En cas de maladie, la présence des proches au chevet du Résident est souhaitée.

Le règlement de la facture s'effectue sur le compte financier n° BE34 3601 0029 6790.

Le paiement par domiciliation est vivement souhaité.

Le montant du prix de l'hébergement anticipatif du mois en cours lors de l'entrée vous sera facturé. Si l'entrée est avant le 20 du mois, dès l'entrée. Si l'entrée est après le 20 du mois, cela sera facturé avec votre facture mensuelle.

Le montant des suppléments est facturé et payé à terme échu.

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UN EXCELLENT SEJOUR PARMIS NOUS**

Le personnel et la direction.
Avril 2021